Petite Enfance

Tout ce qui concerne les dispositifs de garde des plus-petits.

Relais Information Petite Enfance (RIPE)

Ce service s'adresse aux parents, aux assistants maternels et aux candidats à l'agrément. Il accompagne les familles dans la recherche d'un mode d'accueil collectif ou individuel et informe les parents et assistants maternels sur leurs droits et devoirs respectifs. Il organise également des temps d'échanges, des soirées thématiques à l'attention des parents et professionnels de la petite enfance (0-3 ans) ainsi que des activités pour les enfants en accueil chez les assistants maternels.

Infos Pratiques

22, faubourg Saint-Michel
44 350 Guérande
02 40 15 10 50
accueil.maisondelafamille@ville-guerande.fr

Horaires :

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Crèche inter-entreprises : "Les Bébés d'éole"

La crèche inter-entreprises « Les Bébés d'Éole » accueille 30 enfants âgés de 0 à 4 ans.

La Ville de Guérande est réservataire d'un tiers des places en accueil régulier attribué en commission Petite enfance selon les disponibilités. Les deux autres tiers des places d'accueil sont réservés, sous conditions, aux entreprises locales.

Infos pratiques

Les Bébés d'Éole

- 28, rue des Salamandres
- Parc d'Activités de Villejames
- 44350 Guérande
- Tél : 02 40 62 27 06

crechebbdeole44@orange.fr

Horaires :

Ouvert du lundi au vendredi
de 7h à 19h30

Remarque :
Pour les places municipales, il faut se renseigner auprès de la Maison de la Famille, au service Relais Information Petite Enfance (RIPE).

Crèche "les Castellous"

La crèche « Les Castellous » peut accueillir jusqu'à 40 enfants par jour de 0 à 4 ans. De nombreuses activités sont proposées et planifiées aux enfants (ateliers artistiques, jeux libres, psychomotricité...). Ce service a pour objectif de faciliter la vie quotidienne des familles en leur offrant différents modes d'accueil :

- **Accueil régulier** (priorisé aux Guérandais) : accueil des enfants en contrat régulier (de 1 à 5 jours par semaine) après attribution d'une place par la commission Petite enfance.
- **Accueil occasionnel :** accueil ponctuel, limité dans le temps à une journée et demie par semaine ou trois demi-journées (de 8h45 à 12h et de 13h30 à 18h), sur réservation au secrétariat du multi-accueil.
- **Accueil d'urgence :** accueil exceptionnel et limité dans le temps.

Une inscription et une période d'adaptation sont nécessaires au préalable.

- Télécharger le règlement de fonctionnement
- Télécharger la délibération DEL 2022/182 du 14 décembre 2022 Modification du règlement intérieur de la crèche des Castellous
- Règlement de fonctionnement Commission Petite Enfance Attribution des places : Accueil régulier en structures collectives

Infos Pratiques

8, allée des Magnolias
44350 Guérande
Tél : 02 40 62 04 44

Horaires :

Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Remarques :
- Pour toute demande de contrat régulier : Maison de la Famille - 02 40 15 10 50
- Pour toute demande en accueil occasionnel ou d'urgence : secrétariat du multi-accueil - 02 40 62 04 44

Ce contenu vous a-t-il été utile ?

Oui Non

Valider

Ville de Guérande

HOTEL DE VILLE
7 place du marché au Bois
44350 Guérande
Tél : 02 40 15 60 40

HORAIRES :
Lun - Ven : 8h30 > 12h
13h30 > 17h30
Mar : 14h30 > 17h30
Sam : 9h > 12h